

MARQUE NF - ELEMENTS EN BETON POUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION

DÉCISION D'ADMISSION
Le 01/01/92 sous n° 005.001

DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 26/10/06 sous n° 005.028

Établissement : **BCL**
Route de Duhort

40800 AIRE SUR ADOUR

Siège social : **BCL AIRE SUR L'ADOUR**
40003 MONT DE MARSAN CEDEX

Cette usine est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et du référentiel de certification de la marque NF Eléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression pour les produits désignés ci-après de la famille Regards de visite.

Cette décision atteste que ces produits sont certifiés après évaluation conformément au référentiel de certification **NF 120**. Les spécifications sur les produits définies par référence à la norme **NF EN 1917** et au système national de classification des regards **NF P 16-346-2**, sont présentées au verso.

Type d'élément	Echelon	Diamètre principal (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Type(s) joint pour la colonne	Type(s) joint pour sortie	Complément gamme avec usine N°	Appellation commerciale
REHAUSSE SOUS CADRE	/	1000	100-150-200-250	/	/	/	/	/	/
DALLE REDUCTRICE	/	1000	170	/	/	/	/	/	/
TETE REDUCTRICE	SANS	1000	500-800-1100	/	/	l ou 6	/	/	/
ELEMENT DROIT	SANS	1000	300-450-600-900	/	/	l ou 6	6	/	/
	SANS	1000	1200	/	/	l ou 6	6	/	/
ELEMENT DROIT ARME	SANS	1000	300-450-600-900	/	/	l ou 6	6	/	/
	SANS	1000	1200	/	/	l ou 6	6	/	/
ELEMENT DE FOND à cunette et banquettes	/	1000	/	300-400-500-600	BETON	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	300-400	BETON	l ou 6	B	/	/
	/	1000	/	200	FONTNE	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	200-250-300	GRES	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	160-200-315-400	PVC	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	200	PVC	l ou 6	B	/	/
ELEMENT DE FOND plat	/	1000	/	300-400-500-600	BETON	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	300-400-500-600	BETON	l ou 6	B	/	/
	/	1000	/	100-150-200-250	FONTNE	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	100-150-200-250	GRES	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	110-160-200-250	PVC	l ou 6	6	/	/
	/	1000	/	315-400-500	PVC	l ou 6	6	/	/

B=Intégré béton 6=Glissant talon lèvres l=Plastomère

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Pour tout renseignement - CERIB :

Fabrice GUIRAL

- Tél. : 0237184839

- Fax. : 0237326346

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification
et pour le CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
DE L'INDUSTRIE DU BÉTON



Philippe FAUCON

Philippe FAUCON

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION
Normes NF EN 1917 (P 16-346-1) et NF P 16-346-2

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

Éléments de fond

- Diamètre intérieur : ± 10 mm
- Écarts planéité et équerrage : ≤ 1 % du Diamètre intérieur
- hauteur > 1 m : $\pm 1,5$ % de la hauteur déclarée.
- Écart d'ovalisation ≤ 1 % du Diamètre intérieur
- Pente de banquette : 13 % ± 5 %

Têtes réductrices

- Diamètre ouverture en tête: 600 à 650 ± 10 mm sur la valeur annoncée
 - Hauteur utile ≤ 1 m : ± 10 mm
 - Hauteur utile > 1 m : $\pm 1,5$ % de la hauteur déclarée
- Pour les têtes réductrices à trou centré, la distance "D" entre le sommet de la tête réductrice et le bord supérieur du premier échelon doit être au moins de 250 mm et au plus de 550 mm, Pour les éléments de fond, la distance "D" entre le bord supérieur du dernier échelon et la banquette est ≤ 650 mm

Diamètre intérieur théorique des cunettes

Diamètre intérieur théorique des cunettes (mm)	Moyenne des mesures %
≤ 250	± 3 avec un mini de 5 mm
$250 < Di \leq 600$	± 2
> 600	$\pm 1,6$

Éléments droits

- Diamètre intérieur : ± 10 mm
- Hauteur utile (définie par le fabricant) :
 - ≤ 1 m : ± 10 mm
 - > 1 m : $\pm 1,5$ % de la hauteur déclarée
- Écarts planéité, équerrage et ovalisation : ≤ 1 % du Diamètre intérieur

Dalles réductrices

- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm ± 10 mm sur la valeur annoncée

Échelons

- Projection minimale : 120 mm
- Espacement : compris entre 250 et 350 mm

Rehausses sous cadre

- Hauteur ≤ 250 mm
- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm ± 10 mm sur la valeur annoncée

Tuyaux/regards

- Diamètre du tuyau : ≥ 800 mm
- Diamètre du regard : ≥ 1000 mm

ENROBAGE DES ARMATURES PAR LE BÉTON

L'épaisseur d'enrobage est supérieure ou égale à la plus grande des valeurs suivantes : 20 mm - 1,25D (dimension maxi du granulat)

ETANCHEITE (sous déviation angulaire et cisaillement pour les éléments de fond)

Les éléments de regards assemblés avec leur garniture et/ou dispositif d'étanchéité ne doivent pas présenter de fuite après 15 minutes à une pression de 50 kPa (la tache d'humidité ne constitue pas une fuite).

RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- . **Élément droit** : résiste à une charge (Fn) de 30 kN/m - Pour béton armé : à 0,67 Fn la fissure n'a pas une largeur $> 0,3$ mm sur une longueur de 300 mm
- . **Dalle réductrice et tête tronconique** (dont la hauteur de pente est inférieure à DN - D Ouverture) : elles doivent résister à une charge de 300 kN. Pour béton armé : aucune fissure $> 0,15$ mm après suppression de la charge $F_p = 120$ kN.
- . **Tuyaux/regards** : ils doivent résister à une charge de 160 kN.
- . **Résistance caractéristique du béton** (éléments de fond, rehausse, têtes réductrices - dont la hauteur de pente est supérieure à DN - D Ouverture) : Définie par le fabricant mais pas < 40 MPa.
- . **Échelons** :
 - **Essai de flexion** : sous une charge de 200 daN, ils ne doivent pas présenter de déformation élastique > 10 mm. Après relâchement de cette charge, ils ne doivent pas présenter de déformation rémanente > 2 mm.
 - **Essais d'arrachement** : sous charge de 500 daN, il n'y a ni arrachement, ni fissuration du béton.
- . **Éléments de regards collés (fonctions étanchéité et manutention)** : aucune détérioration du plan de collage le plus sollicité après essai de traction (charge d'épreuve: 4 x masse sous jacente au plan de collage; durée 3 minutes).

DURABILITÉ

Rapport E/C $\leq 0,45$

Absorption d'eau $\leq 6,0$ %

Teneur en chlorures : Béton non armé ≤ 1 % - Béton fibré acier $\leq 0,4$ % - Béton armé $\leq 0,4$ %

Durabilité des assemblages : La déformation max. du joint dans l'assemblage Élément vertical/tuyau de raccordement doit être ≤ 65 % de la hauteur du joint

MANUTENTION

Les dispositifs de manutention intégrés aux produits sont autorisés dans le mesure où ils ne nuisent pas à la fonctionnalité et aux caractéristiques du produit. Les exigences en matière de sécurité concernant ces dispositifs ne relèvent pas de la présente marque NF et il a lieu de se reporter à la réglementation en vigueur.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
- A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
- G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
- B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle sur béton frais (1)
- Q** Assurance qualité des produits certifiés
- (1)** L'indice associé est celui de la décision de première autorisation